



## Révision du budget du Secrétariat

Décision adoptée le 10 juillet 2019 lors de la 13<sup>e</sup> réunion du Conseil à Paris

### EB.2019.12

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de la décision EB.2015.03 sur les termes de référence du secrétariat de CAFI comprenant son budget, et de la décision EB.2017.11 révisant son budget ;
2. Convient de réajuster le budget du secrétariat pour 2020 afin d'accroître sa capacité comme suit :

Dépenses de personnel	Budget approuvé (Décision du Conseil d'administration EB.2017.11)	Proposition de budget 2020
Personnel	862 684,50	1 164 081,26
Expertises techniques	130 356,25	130 356,25
Frais généraux de fonctionnement	155 700,00	374 700,00
Appui aux services de direction générale	80 411,85	116 839,63
<b>TOTAL des dépenses de personnel</b>	<b>1 229 152,60</b>	<b>1 785 977,14</b>